

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE
Agrandissement, transformations et assainissement
énergétique du bâtiment n° 2053

Commune de Château-d'Oex

Lieu-dit et adresse : Au Devant de L'Etivaz
Route des Mosses 51
Coordonnées moyennes : 2'576'015 / 1'142'615
altitude : 1'100 m. env.
Zone d'affectation : actuelle : "zone agricole"
future : "zone agricole 16 LAT"
Zone de danger : ruissellement
Secteur de protection des eaux : üB
Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III
Note au recensement architectural : 4
Raccordements EC / EU : sans changement
Mentions : - ID 2000/2816 : "Précarité de construction"
- ID 2012/127 : "Repère de mensuration"

Dérogation : art. 36 LRou (distance à l'axe de la chaussée),
isolation périphérique réglée par application de
l'art. 97 LATC, mention de précarité à inscrire
Particularités : - bâtiment existant en dérogation à l'art. 36 LRou
- construction hors zone à bâtir
soumise à l'art. 81 LATC

Parcelle n° 2209

Selon feuillet RF en date du 14.07.2026

Habitation avec affectation mixte n° 2053	111 m²
Accès, place privée	102 m²
Jardin	475 m²
Champ, pré, pâturage	367 m²
Total	1'055 m²

Propriétaire : HENCHOZ Jean-Michel

Propriétaires des parcelles voisines

2207	BASLER Anne Gabrielle HENCHOZ Françoise HENCHOZ Jean-Michel
2208	BASLER Anne Gabrielle HENCHOZ Françoise HENCHOZ Jean-Michel
2607	COMBREMONT Albert

La réalisation du projet n'implique pas de mise à jour du plan RF



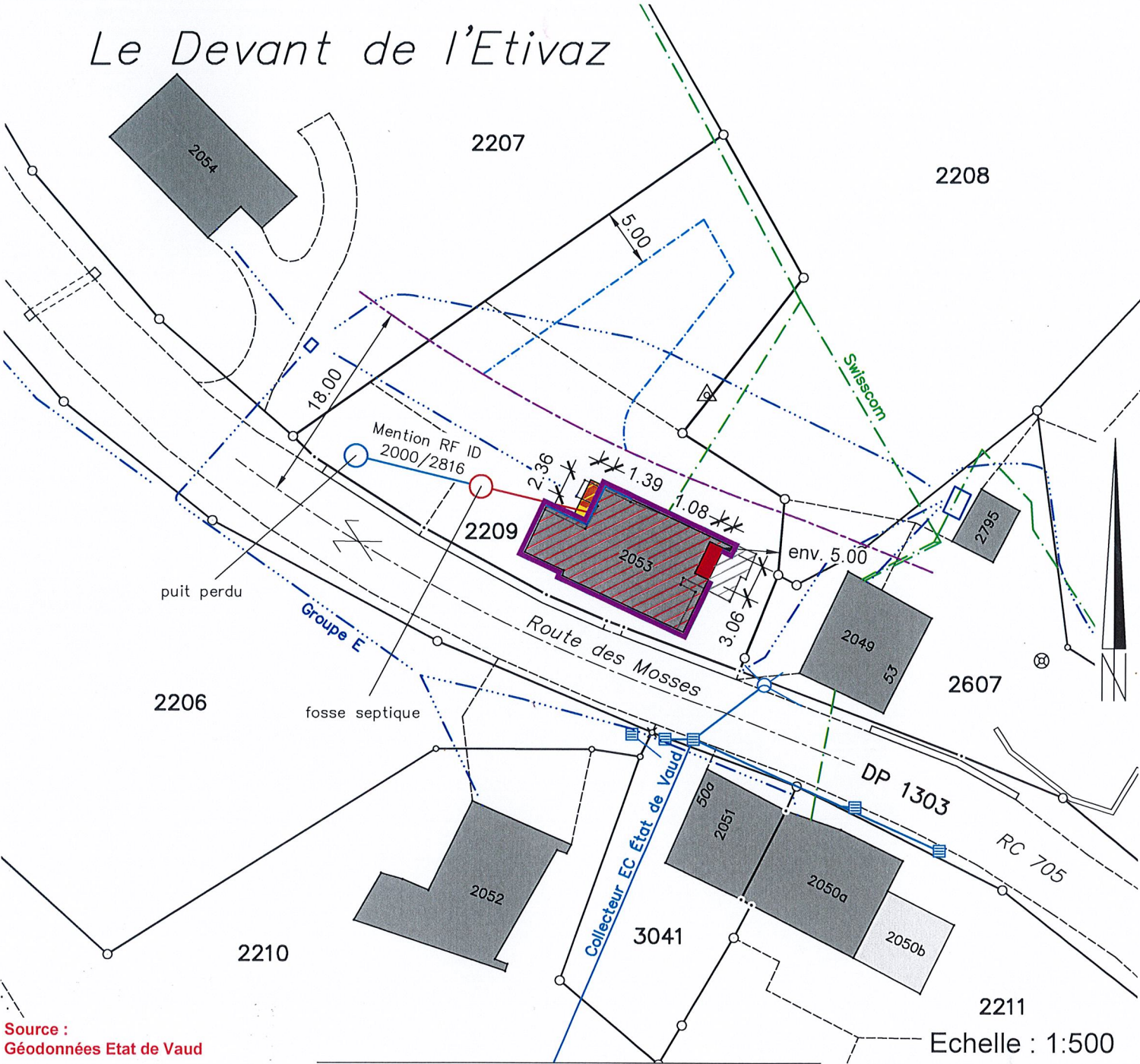
Route de la Villa d'Oex 39 | 1660 Château d'Oex | 026 924 67 66
oex@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch

Le propriétaire :



Château-d'Oex, le 23 juillet 2026

Robin SCHITTLI
Ing. HES / géom. breveté



Servitudes : Seules les PJ du RF font foi

ID 2000/4107	D	Source(s) (hors plan)
ID 2000/4110	D	Canalisation(s) d'eau et réservoir Canalisation(s) câble électrique, basse, moyenne ou haute tension
ID 2000/4578	C	tracé selon données de Groupe E SA

- Légende :
- agrandissement projeté
 - partie du bâtiment transformée en couvert
 - partie du bâtiment à démolir
 - transformations intérieures projetées
 - isolation périphérique projetée
 - limite des constructions selon art. 17 RCPC
 - limite des constructions selon art. 36 LRou
 - enveloppe du bâtiment selon données cadastrales
 - enveloppe du bâtiment selon plan d'enquête de 1970

Détails : voir plans de l'architecte